https://etab.ac-poitiers.fr/coll-marennes/spip.php?article1469 - Auteur : Chef d'établissement

factures demi-pension

publié le 12/11/2019

Il est possible de régler votre facture de demi-pension du 1er trimestre via les téléservices (application ouverte et opérationnelle). Date limite de paiement 15 novembre 2019

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.